

Ce dispositif est financé
et mis en place par la caisse
d'Allocations familiales,
la Mutualité Sociale Agricole
et Action Logement Services



ActionLogement 



N'attendez pas que votre
situation s'aggrave
pour prendre rendez-vous
GRATUITEMENT
avec un juriste de l'ADIL 41 !

QUI CONTACTER ?

ADIL - ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV' DU LOIR-ET-CHER

Centre administratif, Porte B,
34 avenue du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS

Tél. : 02 54 42 10 00

ADIL EIE 41 :
adileie41@wanadoo.fr
www.adil41.org



FONDS LOCAL D'AIDE AUX ACCÉDANTS EN DIFFICULTÉ (FLAAD)



Réalisation  Nicolas Gaultier - Photographies : © Adobe Stock • Édition octobre 2024

**Vous avez un crédit
immobilier en cours
pour acheter votre
résidence principale**

**Vous rencontrez des difficultés
dans le remboursement
de vos prêts immobiliers et/ou le paiement
de vos factures d'énergie ou d'eau ?**



ENTRETIEN AVEC UN JURISTE

Grâce au Flaad, bénéficiez d'un entretien personnalisé et gratuit avec un juriste pour analyser votre situation, vous informer sur vos droits et vous apporter les bons conseils financiers !



Après étude de votre situation et sous certaines conditions, vous pourrez peut-être bénéficier d'une aide financière accordée par la commission du Flaad.

EXEMPLES DE SITUATION

- Mr et Mme L. ont un prêt en cours pour l'achat de leur résidence principale. Mme L. a eu des problèmes de santé et a vu ses revenus diminuer. Ils ont alors eu des difficultés à rembourser leur crédit et se sont trouvés en situation d'impayés. Leur dette s'élevait à 3 000 €.

Ils ont rencontré un juriste de l'ADIL qui les a renseignés sur leur assurance décès invalidité. Le Flaad a été sollicité et a accordé un prêt sans intérêt remboursable en 50 mensualités de 60 €.



EXEMPLES DE SITUATION

- Mme G a été licenciée et a connu des difficultés dans le paiement de ses factures d'énergie. Son quotient familial ne lui permettait pas de bénéficier d'une aide de la Caf ou du FSL (Fonds Solidarité Logement). Son dossier a été examiné par la commission du Flaad et un prêt sans intérêt de 585 €, couvrant le montant de l'impayé, lui a été accordé.



- Un jeune couple a subi un accident de la circulation qui a engendré d'importantes dépenses imprévues. Ils n'ont pas pu régler leur facture d'eau. Comme ils ne remplissaient pas les conditions pour bénéficier d'une aide de la Caf ou du FSL, ils ont saisi le Flaad par l'intermédiaire de l'ADIL et ont pu avoir un prêt Sans intérêt pour solder leur dette.

